



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 novembre 2023

Français
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Comité des politiques sociales, de la lutte
contre la pauvreté et du genre**

Cinquième réunion

Addis-Abeba, 2 et 3 novembre 2023

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen et adoption des conclusions
et recommandations de la réunion**

Projets de recommandations

I. Rapports soumis au Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre – Présentation des rapports et débats [point 4 de l'ordre du jour]

A. Sous-programme 9 : Pauvreté, inégalités et politiques sociales

1. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Les membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) devraient :

i) Renforcer leurs efforts visant à réduire la pauvreté et les inégalités afin de réaliser les objectifs de développement durable Nos 1 et 10 avant 2030 en tirant parti des produits et outils de savoir de la CEA ;

ii) Renforcer leur engagement en faveur de politiques visant à favoriser l'inclusion et le développement durable par la réduction de la pauvreté et le renforcement des politiques de protection sociale ;

iii) Améliorer la mise en œuvre des politiques et des interventions ciblées afin de répondre aux besoins des différents groupes de population, en particulier ceux qui risquent le plus d'être laissés pour compte ;

iv) Renforcer leurs capacités techniques pour lancer et mettre en œuvre des politiques propres à accélérer la création d'emplois décents, la productivité et la prestation de services, tout en plaçant l'inclusion et l'égalité dans les villes africaines au cœur de ces efforts ;

* E/ECA/CSPPG/5/1.



- b) La CEA devrait :
- i) Fournir les meilleures pratiques et les outils pour adapter les objectifs mondiaux et régionaux aux conditions locales, notamment en mettant en correspondance les politiques mondiales et régionales avec les priorités et initiatives locales ;
 - ii) Mener des travaux d'analyse, fournir à ses membres un appui stratégique et consultatif et une aide au renforcement des capacités, élaborer des outils et organiser des dialogues sur les politiques, le tout à l'appui des stratégies nationales visant à éradiquer la pauvreté et à réduire les inégalités, en privilégiant des domaines tels que l'urbanisation, la protection sociale, la population et le développement, les migrations et le vieillissement ;
 - iii) Apporter un appui technique à ces membres pour les aider à renforcer leur capacité d'élaborer des indicateurs et des données de base pour la mesure de la pauvreté ;
 - iv) Continuer de soutenir ses membres dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en s'engageant avec les institutions spécialisées des Nations Unies, le secteur privé et toutes les autres parties prenantes, de manière à tirer parti des opportunités continentales émergentes et des solutions technologiques pour améliorer la mise en œuvre des politiques dans l'objectif d'accroître la résilience ;
 - v) Collaborer avec des partenaires stratégiques pour renforcer les politiques et les capacités de protection sociale au niveau national afin de répondre à trois crises simultanées (liées à la finance, à l'énergie et à l'alimentation) en Afrique ;
 - vi) Fournir, par l'intermédiaire du Centre africain pour la statistique, une assistance technique et de renforcement des capacités aux bureaux nationaux de statistique dans l'utilisation des sources de données nationales pour mesurer et analyser la pauvreté, les inégalités, la vulnérabilité et les migrations ;
 - vii) Mettre l'accent sur la production de travaux analytiques sur les questions liées à la productivité, à l'informalité, aux inégalités et à l'environnement dans le contexte de l'urbanisation rapide en Afrique ;
 - viii) Renforcer le partenariat avec les institutions, les experts et les universités africains pour élaborer et mettre en œuvre des réformes politiques et des stratégies visant à créer et à élargir la marge de manœuvre budgétaire, à améliorer les performances financières des municipalités et à accroître la résilience ;
 - ix) Entreprendre des travaux de recherche sur le coût économique, les conséquences sociales et l'impact environnemental pour ses membres de l'urbanisation rapide non planifiée sur le continent.

B. Sous-programme 6 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes

2. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Envisager de chiffrer pleinement le coût de l'objectif de développement durable No. 5 d'une manière globale et intégrée afin de tenir compte de toutes les principales activités prévues par les différents ministères compétents pour parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles ;
 - ii) Améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion de données complètes, ventilées par sexe, âge, handicap, origine ethnique, situation géographique et statut socio-économique, afin de faciliter une évaluation précise de la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines couverts par les instruments internationaux et régionaux auxquels ils sont parties ;
 - iii) Tirer parti de l'assistance technique offerte par la CEA, qui peut être obtenue sur demande auprès du Cabinet du Secrétaire exécutif ;
 - iv) Mettre à jour les données nationales afin d'être en position de tirer parti de l'ensemble des indicateurs et indices de la CEA qui peuvent être utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ;
 - v) Partager les bonnes pratiques pour améliorer le bien-être des femmes et des filles en Afrique, en particulier en termes de migration et de pauvreté ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Continuer de soutenir ses membres dans l'utilisation de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ;
 - ii) Dresser et diffuser une liste de bonnes pratiques en Afrique en termes de structures de soutien et de législation sur les questions de genre ;
 - iii) Appuyer la diffusion de la recherche et des bonnes pratiques relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes par le biais du renforcement des capacités, de l'assistance technique et de l'intégration d'une perspective de genre dans divers secteurs ;
 - iv) Promouvoir l'alphabétisation numérique en tant que moyen de favoriser l'autonomisation des femmes ;
 - v) Donner davantage de précisions et communiquer des informations sur les moyens par lesquels ses membres peuvent solliciter l'appui technique qu'elle offre ;
 - vi) Suivre les programmes nationaux de manière plus cohérente, recenser des exemples de bonnes pratiques et diffuser des informations y relatives, afin de réduire les ressources nécessaires pour les programmes nationaux et d'accroître l'efficacité de ces derniers ;

vii) Fournir une assistance technique à ses membres afin de renforcer leurs capacités pour produire des statistiques de genre de qualité pouvant être utilisées pour suivre les progrès et guider la sélection des pays à des fins d'intervention ;

viii) Tirer pleinement parti des informations rendues disponibles par ses membres et faciliter le partage des bonnes pratiques en vue d'une éventuelle adaptation et adoption par les autres membres.

II. Séances parallèles [point 5 de l'ordre du jour]

A. Enseignement et formation techniques et professionnels numériques : améliorer les compétences des femmes et des filles dans toute l'Afrique

3. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres et les partenaires de la CEA devraient :
 - i) Offrir aux étudiants, à un âge précoce, un enseignement et une formation, ainsi que des possibilités d'activités extrascolaires, dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, notamment au moyen de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels sur des sujets liés au secteur numérique ;
 - ii) Élaborer des programmes et intensifier les efforts actuels pour modifier les stéréotypes liés au genre et encourager les filles et les jeunes femmes à choisir des domaines d'études et des professions non traditionnels tels que la science, la technologie, l'informatique et l'ingénierie, notamment par l'utilisation de quotas et de mesures de discrimination positive dans les pratiques de recrutement et d'embauche, et par la distribution de bourses d'études, de subventions et d'allocations afin de réduire les obstacles financiers à l'éducation et à la formation ;
 - iii) Renforcer la collecte et la gestion des données et des statistiques sur l'utilisation de la technologie numérique et la participation à l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ventilées par sexe, âge, situation géographique, statut socioéconomique et autres facteurs pertinents, afin de faciliter l'analyse des écarts entre les hommes et les femmes, en vue de soutenir une action politique fondée sur des données probantes pour combler ces écarts ;
 - iv) Constituer des mécanismes de coordination nationaux comprenant des ministères, des départements et des organismes clés dans l'objectif d'institutionnaliser les efforts visant à améliorer les compétences numériques des femmes et des filles en Afrique en tirant parti des ressources existantes, notamment dans le cadre du programme de la CEA à ce sujet ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Approfondir la compréhension du rôle de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels sur des sujets liés au secteur numérique pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et pour accélérer la transformation numérique et économique en Afrique ;

- ii) Aider ses membres à élaborer des politiques et des stratégies visant à promouvoir l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, la formation et les possibilités d'emploi pour les femmes, en mettant l'accent sur la culture numérique et l'utilisation de la technologie ;
- iii) Aider ses membres à abaisser les barrières culturelles, financières, sociales et institutionnelles auxquelles les femmes et les filles sont confrontées pour participer au secteur numérique et avoir accès aux dispositifs numériques, ainsi qu'à l'éducation et à la formation dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques ;
- iv) Promouvoir l'utilisation sûre, responsable, inclusive et productive d'outils, de produits et de services numériques par les filles et les jeunes femmes, en mettant l'accent sur les possibilités d'apprentissage en ligne ;
- v) Étendre le déploiement du programme de la CEA visant à améliorer les compétences numériques des femmes et des filles en Afrique à d'autres pays de la région ;
- vi) Faciliter la mutualisation des bonnes pratiques relatives aux initiatives qui sont axées sur les technologies numériques, notamment en organisant des programmes d'échange, en procédant à des études de cas et en élaborant des lignes directrices et des outils.

B. Réduire la pauvreté grâce au développement des compétences

4. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Mettre en place des programmes qui encouragent la scolarisation et la rétention des filles à l'école, notamment en supprimant les coûts directs et indirects liés à l'éducation, en adoptant des politiques de scolarisation obligatoire et en améliorant les installations et les infrastructures scolaires ;
 - ii) Renforcer la participation du secteur privé aux programmes de développement des compétences afin de réduire au minimum l'inadéquation de compétences et de s'assurer que les compétences acquises sont alignées sur la demande sectorielle ;
 - iii) Accroître les ressources organisationnelles, humaines, techniques et financières affectées à la formation professionnelle ;
 - iv) Mettre en œuvre des réformes dans le secteur de l'éducation de façon que les employés soient dotés des compétences dont ils ont besoin pour être compétitifs aux niveaux national, régional et international, dans l'objectif de réduire le chômage et la pauvreté ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Revoir ses stratégies pour aider ses membres à donner aux jeunes un niveau d'instruction consistant et des qualifications pour l'emploi, afin d'accroître la productivité, de renforcer la résilience aux chocs et d'empêcher de retomber dans la pauvreté ;
 - ii) Aider ses membres à mettre en place des fonds pour l'éducation et la formation destinés au développement à long terme des ressources humaines ;

- iii) Aider également ses membres à élaborer et à mettre en œuvre des cadres juridiques qui reconnaissent l'apprentissage antérieur et les compétences acquises par des moyens informels ;
- iv) Mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources à l'échelle du continent afin de collecter des fonds pour financer les stratégies de développement des compétences de ses membres.

C. Examen des *Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique en tant qu'outil pour favoriser l'adaptation des objectifs de développement durable au niveau local*

5. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Élargir l'adoption des examens locaux volontaires en Afrique en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 ; L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine ;
 - ii) Renforcer la collecte et la gestion des données et des statistiques pour rendre la conduite des examens locaux volontaires plus efficace et efficiente ;
 - iii) Adopter une approche participative de la conduite des examens locaux volontaires, associant les autorités locales, les universités, les organisations de la société civile, les fonctionnaires de l'administration centrale à tous les niveaux et les autres parties prenantes ;
 - iv) Allouer des ressources organisationnelles, humaines, techniques et financières adéquates aux examens locaux volontaires ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Renforcer les capacités techniques et financières des parties prenantes dans les pays africains pour mener des examens locaux volontaires ;
 - ii) Favoriser l'apprentissage par les pairs grâce à l'échange de connaissances et au partage des meilleures pratiques en matière d'examens locaux volontaires ;
 - iii) Mettre à jour les outils afin d'améliorer la conduite des examens locaux volontaires grâce à des pratiques fondées sur des données probantes ;
 - iv) Renforcer la capacité de ses membres de collecter des données sur les besoins d'urbanisation au niveau local.

III. Débat général sur le thème de la cinquième réunion : « Établir de nouveaux contrats sociaux en Afrique : des choix pour répondre aux aspirations en matière de développement » [point 6 de l'ordre du jour]

A. Présentation du document de synthèse

6. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Établir de nouveaux contrats sociaux entre le Gouvernement, les citoyens, la société civile et le secteur privé qui intègrent l'emploi, le développement durable et la protection sociale sur la base de l'égalité et de la non-discrimination ;
 - ii) Placer les personnes au centre des politiques et veiller à ce que leurs besoins soient satisfaits ;
 - iii) Se préparer à gérer avec succès les quatre mégatendances mondiales que sont la transition démographique, l'urbanisation, le changement climatique et la numérisation ;
 - iv) Améliorer la cohérence des politiques et adopter une pensée systémique pour assurer la réalisation du Programme 2030 ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Diffuser parmi ses membres des connaissances sur les techniques permettant d'établir un nouveau contrat social en Afrique grâce à des solutions innovantes qui réduisent la pauvreté et les inégalités, promeuvent l'égalité des sexes et renforcent l'inclusion ;
 - ii) Aider ses membres à renforcer les capacités techniques nécessaires à l'élaboration de nouveaux contrats sociaux, en mettant l'accent sur de nouveaux points d'entrée et une meilleure intégration entre les politiques sociales et les politiques urbaines, notamment grâce à l'utilisation accrue des sciences du comportement.

B. Séances de groupes

C. Comptes rendus des séances de groupes et débat sur la voie à suivre

1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

7. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres et partenaires de la CEA devraient :
 - i) Mettre en place des programmes qui encouragent la scolarisation et le maintien des filles à l'école par, entre autres mesures, l'élimination des coûts directs et indirects liés à l'éducation, par exemple en renforçant la gratuité de l'enseignement, les programmes d'alimentation scolaire et les transferts d'argent, en renforçant l'enseignement obligatoire, en rehaussant la qualité de l'enseignement,

en améliorant les installations et les infrastructures scolaires et en recrutant davantage d'enseignantes ;

ii) Élaborer des programmes et intensifier les efforts actuels pour encourager les filles et les jeunes femmes à choisir des domaines d'étude et des professions non traditionnels en science, technologie, informatique et ingénierie ;

iii) Renforcer la collecte et la gestion de données et de statistiques ventilées par sexe, âge, situation géographique, statut socio-économique et autres facteurs relatifs à la participation et à la progression dans le système éducatif et à la qualité de l'éducation ;

iv) Mettre en place des infrastructures adéquates, comme des internats, pour accueillir les filles des zones rurales ;

v) Améliorer la qualité de l'éducation de façon qu'elle corresponde mieux aux exigences du marché du travail ;

vi) Mettre en œuvre une budgétisation sensible au genre pour aborder les questions de genre de manière holistique, en plus du suivi et de l'audit des budgets sensibles au genre afin de combler les écarts entre hommes et femmes dans les domaines de priorités stratégiques ;

vii) Mettre en œuvre des programmes visant à sensibiliser les parents et les dirigeants communautaires à l'importance de l'éducation des filles, afin de s'attaquer aux préjugés culturels et aux normes sociales qui entravent la réussite scolaire des filles ;

viii) Adopter de nouvelles mesures et renforcer les mesures existantes pour prévenir les abus sexistes et les violences sexuelles à l'école, et veiller à ce que les auteurs de ces actes soient punis de manière adéquate ;

b) La CEA devrait :

i) Renforcer les connaissances et les capacités des décideurs africains pour créer un environnement propice à une plus grande participation des femmes et des filles dans des domaines d'études et des professions non traditionnels en science, technologie, informatique et ingénierie ;

ii) Partager avec ses membres les bonnes pratiques en ce qui concerne le financement de programmes qui vise à assurer que les femmes et les filles s'inscrivent à l'école et y restent ;

iii) Soutenir ses membres dans la mise en œuvre d'une budgétisation sensible au genre ;

iv) Établir un observatoire régional de l'égalité entre hommes et femmes pour suivre les questions de genre.

2. Pauvreté et politiques sociales

8. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Les membres de la CEA devraient :

i) Repenser le contrat social en vue de créer une relation symbiotique entre les gouvernements et les populations en Afrique et de favoriser un développement plus durable et plus inclusif ;

ii) Explorer les possibilités et renforcer les efforts de mobilisation des ressources nationales, afin d'augmenter les dépenses publiques en

matière d'éducation et d'élargir la couverture, d'améliorer l'efficacité et d'accroître l'efficacité des systèmes éducatifs ;

iii) Formuler des politiques ciblées en vue de rendre les programmes d'éducation et de formation plus abordables, en particulier pour les groupes vulnérables ;

iv) Renforcer les investissements dans le suivi et l'évaluation des programmes d'éducation et de protection sociale afin de mieux recenser les besoins des bénéficiaires ainsi que les lacunes et les inefficacités dans la prestation des services à leur intention ;

b) La CEA devrait :

i) Aider les pays à identifier les goulets d'étranglement dans leurs contrats sociaux respectifs afin de renforcer la cohésion sociale autour des programmes de développement nationaux et régionaux et d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 ;

ii) Soutenir ses membres dans l'amélioration de l'efficacité de l'investissement social dans l'éducation en les aidant à mieux calibrer les politiques et à encourager les comportements appropriés, par la cartographie des meilleures pratiques et par des mesures de politiques et des stratégies visant à rendre l'éducation plus abordable, en particulier pour les groupes vulnérables, afin de favoriser un développement plus inclusif et équitable ;

iii) Aider ses membres à concevoir des politiques et des stratégies nationales visant à éradiquer l'extrême pauvreté en exploitant les possibilités offertes par le dividende démographique et les migrations et en réduisant les inégalités grâce à une protection sociale efficace ;

iv) Soutenir ses membres dans l'élaboration d'une approche plus coordonnée pour suivre les progrès en utilisant efficacement les ressources limitées et en réduisant au minimum les inefficacités ;

v) Soutenir aussi ses membres dans l'intégration d'outils numériques solides dans les programmes de protection sociale afin d'accroître la transparence dans l'exécution des programmes ;

vi) Renforcer la collaboration avec des organisations multilatérales comme l'Organisation internationale du Travail pour élaborer des socles de protection sociale ;

vii) Aider ses membres à concevoir des programmes de protection sociale et à mobiliser des ressources à cet égard ;

viii) Soutenir le développement de systèmes de prestation en identifiant des différentes sources de financements pour les régimes de protection sociale ;

ix) Organiser des dialogues sociaux sur le développement humain, y compris des discussions de haut niveau sur l'importance des questions sociales ;

x) Promouvoir le dialogue Sud-Sud pour soutenir l'apprentissage par les pairs entre ses membres, et mettre au point des plateformes qui facilitent la co-création et minimisent la duplication des efforts ;

xi) Aider ses membres à mettre en place des observatoires nationaux et régionaux pour renforcer la collecte de données sur l'emploi et la formation, à élaborer des stratégies nationales de reconnaissance des compétences pour soutenir l'accréditation des compétences, et à évaluer l'efficacité des politiques, projets et programmes ;

xii) Aider ses membres à améliorer leurs systèmes de gestion des données migratoires et à concevoir des programmes tenant compte de la dimension de genre pour réintégrer les migrantes de retour dans leur pays d'origine afin de réduire la pauvreté parmi elles ;

xiii) Soutenir ses membres dans l'élaboration de politiques visant à renforcer la croissance et à recenser les possibilités et les avantages comparatifs à cette fin.

3. Urbanisation et développement

9. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Promouvoir une urbanisation durable, en mettant l'accent sur l'égalité d'accès aux services urbains essentiels ;
 - ii) Explorer de nouvelles possibilités en repensant le lien entre l'urbanisation rapide et la création d'emplois décents, tout en plaçant l'égalité et l'inclusion au centre des politiques urbaines ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Mieux faire connaître le coût d'une urbanisation rapide non planifiée en diffusant des travaux de recherche et d'analyse pertinents fondés sur des données factuelles, en mettant l'accent sur la productivité, les inégalités et le changement climatique dans les zones urbaines ;
 - ii) Aider ses membres à renforcer leurs capacités pour lancer et mettre en œuvre des politiques qui s'attaquent aux inégalités dans les villes africaines en améliorant l'accès à des services urbains, et soutenir ses membres dans l'édification de contrats sociaux tangibles par le biais de la participation citoyenne en milieu urbain ;
 - iii) Organiser des manifestations d'apprentissage par les pairs afin de mutualiser les connaissances et les enseignements tirés en ce qui concerne l'urbanisation et la dynamique socio-économique ;
 - iv) Sensibiliser à la nature interdépendante des finances publiques et des politiques sociales afin de formuler des politiques inclusives qui traitent effectivement des défis liés à l'activité économique informelle ;
 - v) Collaborer avec ses partenaires stratégiques, comme la Commission de l'Union africaine, pour faciliter la création d'un observatoire africain axé sur la collecte de données, le partage des connaissances et le renforcement des capacités en matière d'urbanisation.